

Mise en ligne : 12 octobre 2016.
Dernière modification : 13 mai 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

participation de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf

En 1909, la Société cotonnière [des Établissements français de l'Océanie] s'installait dans l'île de Raiatea (îles-sous-le-Vent), d'abord sur le domaine dit de Faaroa (1.000 hectares), ensuite sur celui de Tevaitoa (160 hectares) et y entreprenait ses plantations de coton, puis surtout de cocotiers.

Après la guerre, elle introduisit sur ses exploitations un contingent de 35 Annamites, pour donner à la mise en valeur des domaines toute l'amplitude voulue étant donné la richesse et la fécondité remarquables du sol de la vallée de Faaroa au fond de la baie du même nom. Un emplacement maritime avec wharf en eau profonde complétait ces installations (*Les Annales coloniales*, 23 novembre 1928).

AEC 1922/809 — Sté cotonnière des Établissements français de l'Océanie,
(Sté française des Îles-sous-le-Vent), 20, rue de Mogador, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. en 1909, 800.000 fr. en 1.600 act. de 500 fr. lib. ; 100 parts de fondateurs. — Fondateurs : M. Eug. G. Jacquy, ing. agron., directeur de la société, et G. Froment-Guieysse.

Objet. — Culture cotonnière aux Îles-sous-le-Vent ; exploitation d'une usine d'égrenage ; achat du coton et du coprah aux indigènes. — Culture du cocotier. — Élevage.

Imp. — Coton, coprah, vanille.

Siège d'exploit. — Magasin de vente ; Uturoa ; domaines ; Fanroa, Ternitoa (île de Raiatea).

Conseil. — MM. H[enri] Picot [BCEEM], présid. ; L[éon] Bertrand ¹, Eug. Jacquy, Ch. Gallois [BCEEM], A. Lœuffer, L. Lammens, Edmond Agache², admin. ; G. Froment-Guieysse [BCEEM], admin. dél.

Chez nos confrères
Les Plantations de Tahiti
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 juillet 1924)

À propos du développement qu'ont pris les plantations de Tahiti, M. G. Froment Guieysse écrit dans *l'Océanie française*.

« Le résultat risque d'être compromis : les planteurs ne disposeront pas au jour venu des bras nécessaires pour leur récolte. Une richesse immense s'appête à être perdue, à se décomposer sur place, devant nos colons découragés, irrités et impuissants. Et déjà nous avons pu évaluer ces pertes à plus de 3 millions de francs. Ce sera pis encore demain.

Il importe donc d'agir, d'agir rapidement ; ce n'est point dans des réformes de détail que réside l'avenir de ces îles, c'est dans une négociation sur cette question essentielle avec l'Indochine française : il faut y consacrer nos forces, notre volonté tendue, sans défaillance sans arrêt, sinon tout le reste est vain.

Et vraiment de quoi s'agit-il au fond ? D'un millier de coolies indochinois. Dérision ! Aura-t-il donc fallu tant d'années pour aboutir ? »

N.D.L.R. — Évidemment ; seulement, pauvre M. Froment-Guieysse, vous vous heurterez en Indochine à une formidable opposition non seulement des chambres de commerce et d'agriculture françaises, dont le gouvernement se fiche pas mal, mais de la plupart des journaux annamites de langue française. Quant aux journaux annamites de langue française, la censure a été mise jusqu'ici au service de la maison Ballande pour empêcher tout article critiquant soit le principe soit les méthodes du recrutement.

Pour nous, malgré que nous ne soyons pas opposé à ce recrutement, loin de là, nous ne saurions admettre le procédé, qui consiste à empêcher les paysans auxquels on d'adresse d'entendre le pour et le contre. Le recrutement d'autorité est inadmissible et

1 Léon Bertrand (1858-1951) : ingénieur des ponts et chaussées, il pantoufle en 1892 à la Cie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, puis à la SCAC dont son beau-frère, Robert Galoppe, était l'un des animateurs. Il la représente notamment comme administrateur délégué (1908), puis vice-président des Phosphates de l'Océanie. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Phosphates_de_l'Oceanie.pdf

Sa proximité avec le groupe Hersent aux Phosphates de l'Océanie semble lui avoir valu d'autres mandats au Gaz de Rosario et à la Société foncière de l'Indo-Chine (tramways de Hanoi)..

² Edmond Agache : petit-fils du filateur Donat Agache (1804-1857). Fils d'Auguste (1848-1938)(nécro dans *Le Temps*, 20 novembre 1938). Neveu d'Édouard (1841-1923), gendre du chimiste Frédéric Kuhlmann, d'Alfred (1843-1915), peintre académique, d'Edmond (1847-1920), marié à Louise Desmedt, et de Julia (1851-1901), l'épouse de Frédéric Kuhlmann. Cousin de Donat Agache (1882-1929) — fils d'Édouard —, administrateur délégué de Agache fils (textile) et des Éts Kuhlmann, administrateur des Mines d'Anzin, des Phosphates tunisiens, des Pyrites de Huelva, de la BFCI, du CCF, de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord... Frère d'Alfred (1875-1934), architecte urbaniste, chargé entre les deux guerres du remodelage de Rio-de-Janeiro. Marié à Christiane Malibran y Santibanez. Attaché à la SCAC, où Robert Galoppe, fils adoptif du fondateur, Mesnier, avait épousé une fille de l'historien Gilbert Augustin-Thierry (1843-1915) — neveu de l'historien Augustin Thierry (1795-1856) et historien lui-même — et de Marie-Julie Agache (1845-1921), fille de Donat.

Administrateur de la Cie franco-tahitienne et de la Sté française des îles Marquises (Ann. entrep. col., 1922), puis de la Cie immobilière et agricole de l'Océanie (1927). En outre administrateur des Pyrites de Huelva (participation SCAC) et actionnaire en 1933, en compagnie de Léon Bertrand — autre pilier de la SCAC —, de la Société commerciale des huiles et essences minérales, chaperonnée par la Banque Lambert-Biltz.

seule la persuasion par une campagne loyale et honnête peut-être tolérée. Ces gens doivent savoir où on les emmène, sous quel climat, dans quelles conditions et quelles sont les garanties de rapatriement.

La cyclone de Tahiti
(*Les Annales coloniales*, 9 février 1926)

(De notre correspondant particulier.)

Permettez-moi de vous adresser des détails complémentaires sur la bourrasque qui a ravagé nos établissements d'Océanie pendant les trois premières journées de cette année.

Le météore a exercé sa plus grande violence sur les archipels des Samoa et de Tonga. Les parties de notre colonie du Pacifique oriental qui en ont particulièrement souffert sont : les îles Sous-le-Vent, l'île Moorea et la partie méridionale et occidentale de l'île Tahiti. Vers le 10 janvier, il n'était pas encore possible de se rendre un compte exact, à Papeete, des dommages causés par la tempête ; les détails circonstanciés à ce sujet concernant les îles Sous-le-Vent, autres que Raïatea, faisaient encore défaut. Mais déjà, il était certain que les dégâts n'étaient pas moindres que ceux qu'aurait produits une véritable cyclone, tandis que, selon toute apparence, nos archipels n'ont été atteints que par l'extrémité orientale d'un ouragan d'une extrême violence, dont le centre s'est déplacé dans l'ouest de notre colonie. On évalue dès à présent ces dégâts à 3 millions.

Aux îles Sous-le-Vent, le passage du fléau est d'autant plus regrettable qu'elles étaient en pleine voie de rétablissement agricole. Les efforts des colons et ceux de l'administration, qui avait réussi la tâche très difficile de leur fournir la main-d'œuvre indispensable, allaient commencer d'être couronnés de succès. On espérait de belles récoltes pour 1926 ; celles-ci sont perdues entièrement ou très compromises ; en maints endroits, les terres emportées par les cours d'eau devenus torrentiels ou par le simple ravinement ont entièrement recouvert les cultures. **À Raïatea, 42 maisons ont été emportées. Toutefois, on ne signale pas d'accidents de personnes.**

La partie occidentale de Moorea surtout a été éprouvée ; le reste de l'île étant protégé par les hautes montagnes, toutes proches, de l'île Tahiti. Là, comme à Raïatea, les cultures ont été en grande partie détruites et les routes emportées ou fortement dégradées. Un colon, d'origine américaine, M. Kelloma, qui vient d'y acheter un domaine d'une valeur d'un demi-million, comptait plus de cinq mille cocotiers abattus. **Comme à Raïatea, nombre de maisons ont été écrasées par la chute des cocotiers plantés trop près d'elles.** Mais là aussi, pas d'accidents de personnes. Les habitants voyant s'accroître les menaces du ciel, et instruits par l'expérience, se sont réfugiés à temps en des lieux où ils n'avaient rien à craindre.

Au contraire, à Tahiti, le sinistre causa la mort de neuf personnes, et de graves blessures à dix autres dans le district de Papara, au sud de l'île. Sous l'influence des pluies abondantes et très prolongées, un éboulis se produisit dans le haut de la vallée où coule la rivière aboutissant à la mer, au village de Papara. Cet éboulis amena, dans le lit de cette rivière, un barrage qui transforma en lac la vallée supérieure. Puis ce barrage se rompit sous la pression des eaux qui, dévalant la pente avec une force formidable, arrachèrent tout ce qui se trouvait sur leur passage, et emportèrent vers la mer les maisons et leurs habitants. Parmi les neuf morts, il y a une famille de cinq personnes : le père, la mère et trois jeunes enfants.

L'un des blessés a été roulé par les eaux, de telle sorte qu'il est littéralement écorché sur toute la surface du corps et que sa vie est en danger.

Sans insister sur les dégâts considérables causés aux plantations, notamment de vanille, de l'île Tahiti, il importe de relever que le désastre survient au moment où le

service des Travaux publics était parvenu, au prix de très grandes difficultés, à remettre en état la presque totalité de la route de ceinture ; il va falloir reconstruire celle-ci sur de nombreux points. Tout au moins, le malheur actuel paraît bien avoir démontré que le passage des cours d'eau au moyen de radiers ou ponts submersibles était le système offrant le maximum de résistance ; en même temps qu'il a prouvé le soin et la solidité avec lesquels les ouvrages existants de ce genre avaient été édifiés.

On estime à plus de six cent mille francs, pour Tahiti seulement, le montant des réparations urgentes. D'autre part, l'administration devra dépenser une somme de près d'un million en travaux dans les autres îles et en secours urgents aux sinistrés. Il faut, en effet, se rendre compte que les malheureux manquent presque totalement de vivres, et il a fallu les ravitailler au plus vite de Papeete.. Les plantations ne seront pas remises. du jour au lendemain en état de produire ; quant aux cocotiers, dont les fleurs ont été emportées. ils ne produiront pas de fruits pendant le second semestre de cette année.

A d'autres époques, la métropole serait immédiatement venue en aide à de pareilles détresses. Le peut-elle aujourd'hui ? Il faut louer les administrateurs actuels de la colonie d'avoir su mettre à la caisse de réserve une somme importante qui permettra de faire face aux réparations et secours urgents ; mais on ne peut s'empêcher de déplorer que la somme ainsi distraite soit enlevée aux travaux dont la prospérité antérieure laissait déjà entrevoir la réalisation.

Suite :

1927 (décembre) : absorption par la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie (C.I.A.O.)

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/CIAO_1927-1934.pdf